

Le 19 juillet 2021

**Assemblée plénière de la Région Normandie**

**Une assemblée plénière de la Région Normandie s’est tenue,** **lundi 19 juillet 2021, au CESI à Saint Etienne du Rouvray, sous la présidence d’Hervé Morin. Parmi les sujets à l’ordre du jour, on peut notamment retenir :**

**- Budget supplémentaire de l’exercice 2021**

Le budget supplémentaire 2021 permet la reprise de l’excédent constaté au compte administratif 2020 et l’ajustement a minima des crédits votés au budget primitif.

Le budget supplémentaire 2021 s’équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 170,37 millions d’euros.

Les dépenses supplémentaires sont limitées et s’élèvent à 16,86 millions d’euros en fonctionnement et 23,03 millions d’euros en investissement.

Parmi les principales dépenses complémentaires de fonctionnement figurent notamment des crédits dédiés à l’économie pour la relance, à travers la poursuite du dispositif Impulsion Résistance (+7,7 millions d’euros) ou encore des dépenses relatives aux transports urbains (5,53 millions d’euros), dont 1,6 million d’euros d’indemnisation au titre du Covid.

Les dépenses supplémentaires d’investissement sont essentiellement concentrées sur les lycées avec la dotation d’ordinateurs portables aux lycéens, l’équipement wifi, ou encore la poursuite du PPI dans les lycées.

Au total l’investissement atteint 648 millions d’euros, contre 625,7 millions d’euros au Budget Primitif.

Supérieures aux dépenses, les recettes complémentaires s’élèvent à 27,89 millions d’euros en fonctionnement et 24,66 millions d’euros en investissement permettant ainsi de renouer avec une épargne brute supérieure à 200 millions d’euros et de dégager un autofinancement supplémentaire de 21,17 millions d’euros par rapport au budget primitif.

L’emprunt d’équilibre est revu à la baisse et s’établit à 208 millions d’euros contre 231 millions d’euros inscrits au budget primitif.

**- Présentation du rapport d’activité 2020 de la Région Normandie**

Le rapport d’activité de la Région rend compte de l’activité annuelle des services de la Région, de l’avancée des projets régionaux et de l’exécution du budget.

Pour cet exercice 2020, le rapport met en exergue les mesures d’urgence prises par la Région pour accompagner l’ensemble des secteurs impactés par la crise :

* La Région Normandie a ainsi mis en place très rapidement différents dispositifs de soutien aux acteurs économiques et culturels : 2 651 entreprises aidées via Impulsion Relance Résistance pour faire face à la crise sanitaire, pour 84 millions d’euros d’aides économiques aux entreprises, et 3,63 millions d’euros consacrés aux fonds d’urgence et de relance pour la culture ;
* Pour faciliter la continuité pédagogique, 6 000 ordinateurs portables ont été acquis pour des prêts aux lycéens ;
* La Région a également encouragé le maintien des actions de formation avec le déploiement d’actions à distance ;
* Des adaptations ont aussi été apportées à l’offre de transports du réseau Nomad ;
* Les fonds européens ont, par ailleurs, été mobilisés pour financer certaines mesures d’urgence (acquisition de masques) et de relance.

Ce rapport met aussi en lumière l’importance du niveau d’investissement réalisé l’an dernier : plus de 845 millions d’euros ont ainsi été investis pour les Normandes et les Normands pour la seule année 2020. C’est un niveau d’investissement jamais atteint dans notre collectivité.

**Quelques chiffres clés :**

* 3,303 millions d’habitants en Normandie
* 95,5% de taux d’exécution budgétaire
* 136 nouvelles allocations de thèse
* 132 079 lycéens
* 105 685 étudiants
* 23 539 personnes entrées en formation
* 144 515 jeunes bénéficiaires d’Atouts Normandie
* 25,5 millions d’euros investis pour rénover les infrastructures ferroviaires
* 2 600 cars scolaires en circulation chaque jour
* 2 398 chèques Eco-énergie attribués
* 59 contrats de territoires en cours
* 242 nouveaux projets FEDER et FSE
* 2 300 projets financés par le FEADER
* 1 639 délibérations adoptées par la Commission permanente
* 14 millions de masques achetés pour les personnels soignants et collectivités avec un financement FEDER-FSE

L’ensemble de ces politiques sont recensées et présentées en détail dans le rapport en pièce jointe.

**- Fixation des indemnités des élus et réduction de ces indemnités de fonction suivant l’assiduité des membres du Conseil Régional**

Les membres du Conseil Régional reçoivent pour l’exercice de leurs fonctions une indemnité de fonction. Cette indemnité a été fixée à 60% de l’indice terminal de l’échelle de la fonction publique là où les autres Régions appliquent en général un taux à 70%.  Les élus ont adopté à l’unanimité cette disposition, ce qui correspond à 2333,64 euros brut par mois pour un conseiller régional.

Les élus régionaux ont par ailleurs adopté le principe de la réduction des indemnités de fonction suivant l’assiduité des membres du Conseil Régional. En effet, le montant mensuel brut de l’indemnité versée à un conseiller régional pourra faire l’objet d’une modulation jusqu’à 50% de ce montant pour le mois qui suit la constatation d’absences consécutives aux réunions du Conseil Régional (Assemblée Plénière) sur toute sa durée, des commissions thématiques auxquelles il appartient, et de la Commission Permanente s’il en est membre.

**Normandie Participations : modifications des statuts et perspectives**

Normandie Participations est une structure de prise de participation en capital dans les entreprises (fonds propres et quasi-fonds propres) ayant leur siège social en Normandie. Elle a été créée fin 2016 par la Région Normandie.

-  Elle vient compléter par le haut de bilan les propositions d’aides de financement déjà proposées par l’Agence pour le Développement de la Normandie, ou l’Etat (aides publiques, financement court terme, dispositifs BPI …)

- Le Capital provient à 100% de la Région Normandie

- C’est un co-investissement réalisé avec acteurs privés sur chaque opération qui contribuent au minimum à 30% de l’opération.

- L’intérêt pour l’opérateur privé est triple :

* + participation au dynamisme d’un territoire reconnu
	+ investissement aux côtés d’un partenaire fiable
	+ garantie d’un flux régulier d’opportunités d’affaires sur le long terme et de qualité

Après 5 ans d’activité, le fonds confirme sa position de leader régional en particulier sur le capital innovation avec au total 50 opérations d’investissement, près de 50 millions d’euros investis, un effet de levier de plus de 300 millions levés avec 40 co-investisseurs différents.

Normandie Participations a su également créer d’autres outils avec les banques du territoire afin de compléter sa palette d’intervention. : Normandie Horizon, fonds de prêts participatifs de 40 millions € en 2018, Normandie Littoral (10 millions€) et Normandie Rebond (30 millions €) en 2020.

La Région souhaite porter le capital social de Normandie Participations de 72 millions d’euros à 100 millions d’euros et continuer à déployer une stratégie innovante et active en termes d’instruments financiers. La collectivité envisage ainsi la création d’un fonds de transition énergétique (hydrogène, méthanisation …) et d’un fonds Impact (RSE …) à horizon 2022.

**Impulsion Développement et Impulsion Relance +**

**Le dispositif Impulsion Développement** a pour objet de favoriser et de soutenir les programmes d’investissements corporels et incorporels des entreprises normandes se rapportant à la création d’un établissement, à son développement, à sa diversification et à la reprise d’entreprise. Les axes d’intervention de la Région, en prêt à taux zéro et/ou subvention, sont les suivants : investissements productifs, investissement dans le cadre de l’Appel à Projets Territoire (AAP), trésorerie, soutien en faveur des entreprises normandes impactées par des difficultés immédiates liées à la crise sanitaire.

**Le dispositif Impulsion Relance +** a pour objectif de financer la trésorerie nécessaire pour faire face aux besoins immédiats et assurer les dépenses essentielles au maintien et au redémarrage de l’activité, au moyen de prêt à taux zéro, dans le contexte de crise sanitaire. Il s’inscrit dans un principe de subsidiarité, en complément des autres dispositifs opérés par l’Etat, Bpifrance et les collectivités territoriales, et doit notamment permettre une intervention «de dernier ressort ». Le fonds Impulsion Relance + sera prolongé de 6 mois supplémentaires jusqu’au 31 décembre 2021 pour accompagner ces entreprises dans la reprise d’activité.

Les élus ont voté 2 716 453 € dont 2 568 453 € pour les Impulsions Développement et 148 000 € pour les Impulsions Développement Trésorerie suite aux conséquences de la crise sanitaire.

**Impulsion résistance Normandie**

La mise en place d’un fonds de solidarité régional « Impulsion Résistance Normandie » (ex Impulsion Relance) élaboré en concertation avec les présidents des EPCI ainsi que les responsables des organisations consulaires et professionnelles, est destiné à soutenir l’investissement des petites structures qui constituent la colonne vertébrale de l’économie régionale. Il a été attribué un montant total de 206 000 € au titre du dispositif Impulsion Résistance. Depuis Mars 2020, 4175 entreprises ont été aidées au titre de ce dispositif.

**Coup de Pouce**

La Région a mis en place en 2017 le dispositif « Coup de Pouce » pour soutenir la création et la reprise d’entreprise par toute personne créant ou reprenant une TPE de moins de 10 salariés située en Normandie. Cette aide, sous forme de subvention, est destinée à renforcer les fonds propres de l’entreprise. Les demandes d’aides au titre du dispositif Coup de Pouce sont présentées et instruites par les opérateurs de proximité, constitués par le réseau des chambres consulaires et des plateformes Initiative normandes. 237 448 € ont été votés au titre du dispositif du Coup de Pouce.

**Plus de 34 millions d’euros pour les plateformes de recherche et labels d'excellence**

La Région conforte les axes de recherche d’excellence et en émergence sur le territoire normand, en finançant des projets de recherche afin :

− d’accroitre la visibilité et l’attractivité du potentiel de la recherche du territoire normand,

− promouvoir des projets d’excellence scientifique, originaux et d’intérêt pour la Normandie,

− permettre aux équipes de recherche de se structurer pour atteindre une reconnaissance et une visibilité européenne et internationale

Ces projets pourront être financés par des fonds FEDER et des fonds régionaux pour certains avec un autofinancement ou un autre cofinancement.

34 966 866 € dont 20 366 866 € de fonds Région et 14 600 000 € de fonds FEDER ont été accordés pour leurs projets de recherche aux organismes suivants : CNRS, GANIL, ENSICAEN, UNICAEN, CHU ROUEN, LABEO, COMUE, UNIVERSITE DE ROUEN.

**- Engagements de la Région sur les investissements et préparation d’une stratégie santé**

La santé est un enjeu et une préoccupation forte pour les normands : la Normandie subit entre autres un accès aux soins plus dégradés que dans la plupart des régions de France métropolitaines.

Même si la santé ne relève pas des compétences régionales, la Région souhaite se mobiliser sur ce sujet et porter sa stratégie en élaborant avec l’ARS un schéma régional santé qui permettra de mener une politique d’accès aux soins au plus près des territoires et de la population normande.

Dans ce cadre, un Appel à Manifestation d’Intérêt a été lancé au printemps 2021 par l’ARS Normandie à destination de l’ensemble des Etablissements de Santé normands avec comme objectif la définition d’ici fin 2021 d’une stratégie d’intervention régionale.

Les élus régionaux ont ainsi approuvé l’attribution d’une enveloppe de 200 millions d’euros sur la période 2021-2029 afin d’accompagner les projets d’investissement structurants des établissements de santé normands liés à l’attractivité, à la formation, à la recherche et à l’enseignement supérieur dans le cadre d’une articulation avec l’ARS Normandie et le plan d’investissement du Ségur santé.

**- Désenclavement du Sud de la Normandie : la Région apporte son soutien au Département de l’Orne**

La Normandie dispose d’un réseau de voies rapides routières permettant de relier les pôles urbains entre eux et au reste du territoire national, et d’assurer une desserte routière des principaux ports, mais certaines liaisons et infrastructures pourtant essentielles au désenclavement des territoires sont insuffisantes et obèrent les mobilités et l’attractivité de la Normandie. La réalisation d’un itinéraire à 2x2 voies de la RN12 jusqu’à Alençon constitue ainsi un maillon essentiel du désenclavement du sud de la Normandie

La Région intervient tant aux côtés de l’Etat que des Départements pour améliorer certaines infrastructures routières dont ils ont la charge et qui figurent au SRADDET.

A ce titre, et pour accélérer la réalisation d’un itinéraire complet, d’un coût total estimé entre 250 et 320 millions d’euros, la Région a décidé de soutenir la démarche à venir du Département de l’Orne consistant à demander à l’Etat le transfert de la RN12, et d’assurer la maitrise d’ouvrage de son aménagement.

**- Acquisition d’un terrain à titre gratuit pour l’installation du centre régional de données numériques**

Les élus régionaux ont approuvé l’acquisition à titre gratuit d’un terrain d’environ 10 885 m², cédé par le Havre Seine Métropole, issu des parcelles cadastrées AH 444 et AE 270 à Saint Romain de Colbosc afin d’y construire un centre régional de données numériques.

Ce centre de données, 3ème génération de calculateurs, sera implanté au sein du territoire communautaire et du parc Eco-Normandie.

En effet, la Région, avec l’objectif d’accélérer l’échange et l’exploitation des données numériques entre les acteurs du territoire, notamment les établissements d’enseignement supérieur et de recherche, des établissements de santé ou encore des collectivités, a le projet de construire un centre de données exemplaire avec un niveau maîtrisé d’impact sur le plan environnemental.

**Pack Numérique Lycéen : la Région prête un ordinateur portable à chaque lycéen normand**

Ce dispositif prévoit la fourniture d’un ordinateur portable à chaque lycéen primo-entrant dans un lycée normand public ou privé sous contrat d’association avec l’Etat dès la rentrée scolaire 2021. 42340 ordinateurs portables ont été commandés pour équiper les lycéens normands des lycées publics, privés et Maisons Familiales et Rurales volontaires.

Les élus régionaux ont adopté les termes des conventions de prêt à titre gratuit d’un ordinateur portable et d’une protection de transport à chaque élève par la Région Normandie, pour toute la durée de leur scolarité dans un établissement d’enseignement secondaire, et les termes des conventions de mise à disposition de données pour la mise en oeuvre du dispositif Pack Numérique Lycéen.

**- Modification du dispositif Atouts Normandie**

La Région Normandie a décidé de modifier le dispositif Atouts Normandie pour 2021-2022, dans le but de soutenir les familles lors de la crise sanitaire, et de participer à la relance des activités des secteurs culturels et sportifs, à compter du 1er août 2021 :

* L’avantage « Cinéma », passe de 20 euros à 40 euros,
* L’avantage « pratique sportive ou artistique » passe de 30 euros à 50 euros.

De plus, la Région Normandie a ajouté au dispositif Atouts Normandie un nouvel avantage « Bon plan » d’un montant maximal de 50 euros, permettant aux jeunes de bénéficier d’un avantage ponctuel complémentaire, pour accéder notamment à des événements, spectacles, sessions de pratiques sportives ou culturelles, à compter du dernier trimestre 2021.

**- Renouvellement du Conseil Régional des Jeunes**

La Région Normandie relance une procédure de recrutement de jeunes normands pour renouveler les membres du Conseil Régional des Jeunes, via un appel à candidatures pour rejoindre la seconde promotion du CRJ qui aura lieu entre le 1er septembre et le 15 octobre 2021.

Le CRJ est composé de 30 membres, à parité égale. Pour être éligible au statut de « membre du CRJ », les jeunes doivent notamment, d’une part, avoir entre 15 et 25 ans et, d’autre part, être domiciliés sur le territoire normand, ou suivre un enseignement annuel de niveau secondaire ou post-baccalauréat dans un établissement d'enseignement situé en Normandie.

**Accompagnement des structures de spectacle vivant**

La Région a accompagné le secteur de la culture et du patrimoine pendant toute la crise sanitaire, en soutenant tout particulièrement les structures touchées par les fermetures de lieux culturels et patrimoniaux, les annulations et reports de manifestations, spectacles, tournées, festivals, projets, ainsi que par la baisse de fréquentation directement imputables à la crise sanitaire liée à la propagation de la COVID 19. La Région Normandie poursuit son accompagnement du secteur culturel par des actions de communication dédiées, d’une part en promouvant la diffusion d’oeuvres sur l’ensemble du territoire régional, avec une attention particulière pour les zones et les publics les plus éloignés de l’offre culturelle, d’autre part en encourageant les publics à fréquenter les salles de spectacle, les festivals et les lieux de visite. 103 500 € ont été votés à cet effet.

Contacts presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr

Emmanuelle Tirilly – 06 13 99 87 28 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr